

## COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 02 février 2024

Membres en exercice :

10

Présents : 7

Votants: 7

Pour: 7

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 29/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux février 20 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves MALRIC

**Présents :** Yves MALRIC, Philippe VALDEYRON, Anne Marie MAILHE, Bastien GIACOBBI, Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE

**Représenté (e)(s):**

**Excusé (e)(s):** Serge ARNAL, Angele BOUSQUET

**Absent (e)(s):** Francois COMBY

**Secrétaire de séance:** Magali COMBY

### Objet: OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION EN ATTENDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - 2024\_DE\_03

Vu l'article L161-1 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette;

Considérant que la commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2023 certains projets générateurs d'engagement contractuels et financiers;

Considérant que l'engagement comptable doit précéder ou être concomitant à l'engagement juridique;

Considérant que l'autorisation donnée par le Conseil doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Considérant que la base de référence est constituée des crédits ouverts en 2023 en opérations réelles lors du budget primitif (hors restes à réaliser et remboursement de la dette) et dans les décisions modificatives ultérieures;

Considérant que les prévisions budgétaires 2024 sont les suivantes :

BUDGET OPERATION	Crédits votés au BP 2023	ARTICLE BUDGETAIRE	INITULE	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par anticipation	montant ouvert par anticipation en 2024
BUDGET COMMUNE opération 49 :	392 457.85	21538	OP coup de poing extinction éclairage public	246 031.27	61 507	2600
BUDGET EAU opération 30 : marché public phase II assainissement, eau, réseaux secs	293 186.78	2313	marché public phase II assainissement, eau, réseaux secs	286 384.43	71 596	900

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 7 voix, d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2024 :

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/02/2024 012-211200225-20240202-2024_DE_03-DE

BUDGET OPERATION	Crédits votés au BP 2023	ARTICLE BUDGETAIRE	INITULE	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par anticipation	montant ouvert par anticipation en 2024
BUDGET COMMUNE opération 49 :	392 457.85	21538	OP coup de poing extinction éclairage public	246 031.27	61 507	2600
BUDGET EAU opération 30 : marché public phase II assainissement, eau, réseaux secs	293 186.78	2313	marché public phase II assainissement, eau, réseaux secs	286 384.43	71 596	900

dit que les crédits budgétaires ainsi votés seront inscrits au budget lors de son adoption.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits*

*Pour extrait conforme.*

Le Maire, Yves MALRIC




Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture le : 08 février 2024  
et publié ou notifié le 08 février 2024

<p>AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU</p>
<p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/02/2024 012-211200225-20240202-2024_DE_03-DE</p>